

Blocage des salaires dans la Fonction Publique **POUR FO, C'EST NON !**

de perte de pouvoir d'achat
48% depuis 1982 !

Les prix ont augmenté de 128,8% et la valeur du point d'indice que de 80,38%. Un fonctionnaire gagnant aujourd'hui 1200 euros devrait en gagner 1800 pour avoir le même pouvoir d'achat qu'en 1982 !

de perte de pouvoir d'achat
10% depuis 2000 !

Alors que les prix ont augmenté de 19,47%, le point d'indice n'a augmenté que de 9,05%. Un fonctionnaire gagnant 1800 euros devrait en gagner 1980 euros pour conserver son pouvoir d'achat.

- ▶ **EDF : + 6,4% EN 1 AN**
- ▶ **FUEL : + 23,9% EN 1 AN**
- ▶ **GAZ : + 20% EN 2 ANS**

ÇA SUFFIT !



FO DGFIP revendique :

- ▶ **Le rattrapage des pertes cumulées depuis 2000**
- ▶ **Une revalorisation immédiate de 60 points d'indice pour tous**
- ▶ **L'augmentation de la valeur du point d'indice**

**20 OCTOBRE
JE VOTE FO !**





Motion déposée à la Préfecture le 31 mai 2011 pour l'augmentation des salaires



Les Négociations Annuelles Obligatoires pour discuter des augmentations de salaires sont inscrites dans le Code du Travail et les employeurs doivent s'y conformer.

L'Etat employeur déroge à cette règle depuis plusieurs années puisque le gouvernement vient une fois de plus de geler les salaires des fonctionnaires, obéissant aux exigences de l'Union Européenne de « réduire les déficits publics » et allant même jusqu'à vouloir institutionnaliser la rigueur pour les générations futures. La Confédération Force Ouvrière a fait part de son opposition au pacte européen de croissance et de convergence et au projet de réforme constitutionnelle qui visent à institutionnaliser l'austérité et porte atteinte à la liberté de négociation.

Alors que les prix flambent pour les denrées de première nécessité et l'énergie, les salaires stagnent. Pour FO, l'augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux est une priorité.

Les fonctionnaires, les agents salariés du public sont confrontés au refus de négocier les salaires et au gel du point d'indice qui s'ajoutent à l'augmentation de la cotisation « retraite ».

Les fonctionnaires de la catégorie C et les échelons les plus bas se retrouvent particulièrement pénalisés.

Le gel de la valeur du point d'indice (base du traitement des fonctionnaires) ; pour 2011, confirmé pour l'année 2012, n'est pas acceptable. D'autant que la hausse des prix (carburants, logements, produits alimentaires, etc.) pour 2010 et 2011 frappe durement les salariés du public comme ceux du privé.

La perte du pouvoir d'achat des salaires s'évalue, depuis 10 ans selon l'INSEE, à 10 %, ce qui signifie

qu'un fonctionnaire gagnant 1800 € devrait gagner 1980 € pour conserver son pouvoir d'achat.

Cette situation est devenue insupportable pour tous les salariés.

Au lieu de subterfuges imaginés par le gouvernement avec l'attribution de primes à la tête du client, réservées à quelques uns,

FO demande l'augmentation du point d'indice :

- Parce qu'elle concerne tous les fonctionnaires sans exception
- Parce qu'elle rentre dans le calcul de la retraite,
- Parce que c'est la défense du statut.

FO demande l'ouverture immédiate de véritables négociations.

FO demande une augmentation générale des salaires :

- 5% d'augmentation de la valeur du point d'indice pour les années 2011 et 2012
- + 44 points d'indice pour tous (environ 200 €) au titre de la perte du pouvoir d'achat des salaires depuis 2000

FO demande que **la grille indiciaire soit revalorisée** et **que les contractuels aujourd'hui sur des emplois précaires puissent accéder à des emplois statutaires** pour les trois versants de la fonction publique donc être titularisés. Les besoins existent : un plan de titularisation doit être mis en place conformément au statut.

Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e) ;

NOM : _____ PRENOM : _____

GRADE : _____ ECHELON : _____

INDICE : _____ QUOTITE DE TRAVAIL : _____

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP 19

Fait à _____ le _____

A renvoyer à Théo Soulat, Trésorerie, Rue A Chavagnac 19200 USSEL